

Décision relative à une demande de transfert d'une autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de transfert d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **FAETON XF**,*

de la société BIOLINE AGROSCIENCES FRANCE
enregistrée sous le n°2021-4526

Vu la décision du Directeur général de l'ANSES du 13 décembre 2021,

Vu le recours gracieux formé le 15 décembre 2021 par la société BIOLINE AGROSCIENCES FRANCE,

Considérant qu'il convient de donner suite à la demande de la société BIOLINE AGROSCIENCES FRANCE dans le cadre de son recours,

Le transfert entre sociétés de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique référencé ci-après **est accordé** en France.

La présente décision abroge et remplace la décision du 13 décembre 2021 et s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses
AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	FAETON XF STARTUP XF DARTAGNAN XF
Type de produit	Produit de revente
Titulaire d'origine	PLANTAN GmbH
Nouveau titulaire	BIOLINE AGROSCIENCES FRANCE 83 Avenue de la Grande Armée 75016 Paris France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	800 g/L - soufre micronisé
Numéro d'intrant	944-2019.01
Numéro d'AMM	2190946
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

Le transfert est effectif à partir de la date de cette présente décision.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 21/01/2022

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Marie-Christine DE GUENIN

D7F05C1BB83743A...